

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT****N° 22/28****Séance du 10 octobre 2022**

<b>Membre en Exercice :</b>	14	L'an deux mil vingt-deux, le dix octobre à 18 H.30, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.
<b>Présents :</b>	12	Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 03 octobre 2022.
<b>Procurations :</b>	1	
<b>Votants :</b>	13	<u>Membres présents:</u> Mmes MM. BALSEM Lydie, BILLET Benoit, Valérie BLANC, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie, Patricia VERDET.
<b>Pour :</b>	11	<u>Absent(e)s ou excusé(e)s :</u> ANDRE Bérengère (pouvoir à Sophie SELLIER), ARTERO Véronique.
<b>Contre :</b>	0	
<b>Abstentions :</b>	2	<u>Secrétaire :</u> Benoît BILLET

Publiée le :

**Objet : Etat de créances éteintes présenté par les service du Trésor Public**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en date du 30 août 2022, les services du Trésor Public ont fait parvenir à la commune un état de créances éteintes. Cet état matérialise des créances au profit de la commune, qui ne peuvent pas être recouvrées suite à un dépôt de dossiers de surendettement par les personnes intéressées. La somme totale portée sur cet état et pour laquelle le Trésor Public demande à la commune de lui donner décharge s'élève à 1 053.64 €.

Sur proposition du Maire,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ⇒ **Accepte** l'état de créances éteintes présenté par le Trésor Public en date du 30 août 2022,
- ⇒ **Autorise** le maire accorder décharge au comptable public des sommes détaillées dans l'état, soit un montant de 1 053.64 € (mille-cinquante-trois euros et soixante-quatre centimes).
- ⇒ **Autorise** le maire à signer tous documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.



Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire



Benoît BILLET

Le Maire

Denis MOSSAZ